



NUMÉRO 2405-1253

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 7 mai 2024 à 19h35, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2405-1253-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 16 avril 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2 et du 16 avril 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

2405-1253-4

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que les procès-verbaux des séances du 2 et du 16 avril 2024, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents plus de 72 heures avant la séance ;

2405-1253-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'approuver les dépenses du mois d'avril 2024 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 92 294. 97 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport semestriel

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2024 qui révèle qu'en date du 25 avril 2024, les dépenses s'élèvent à 289 806,96 \$ et les recettes à 756 377,26 \$ sur un budget de 1 548 755 \$.

7. Règlement amendant le Plan d'urbanisme

7.1 Avis de motion

Monsieur Christian Roy donne avis de motion qui est présenté à la séance du conseil du 7 mai 2024, un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme no 216-17 afin d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain dans le but de se conformer à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tel que décrit à l'article 83. La

municipalité souhaite également revoir son orientation concernant le maintien de la fonction résidentielle

7.2 Adoption du projet de règlement 276-24 amendant le Plan d'urbanisme no 216.17 concernant l'imperméabilisation et la minéralisation des surfaces, le phénomène des îlots de chaleur et l'orientation de la municipalité en matière d'habitation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE la municipalité devait, avant le 25 mars 2024, identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QUE par souci de respecter le contenu obligatoire qui doit être inclus au Plan d'urbanisme, tel que décrit à l'article 83 de la LAU, la municipalité doit modifier son Plan d'urbanisme no 216-17;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également revoir son orientation concernant le maintien de la fonction résidentielle;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet du présent règlement ont été dûment adoptés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 juin 2024 soit avant l'adoption du règlement;

2405-1253-7.2

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables décrète et adopte, par résolution, le projet de règlement numéro 276-24 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier du 31 décembre 2023, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. et présenté par* monsieur Claude Arguin, nous indique que les revenus de fonctionnement ont culminé à 1 108 944 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 1 353 733 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 21 542 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2023 sont de 458 292 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 2 avril 2024 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

9. Demande de dérogation mineure concernant le lotissement d'un lot ayant une largeur de 18.50 mètres au 544 rang des Érables (lot 4 373 843)

ATTENDU QU 'une demande de permis de lotissement a été reçue pour le 544 rang des Érables;

ATTENDU QUE le lotissement projeté a pour but de diviser le lot 4 373 843 en deux nouveaux lots;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 625 573 a une largeur de 18,50 mètres tandis que le règlement de lotissement 218-17, à l'article 2.1, prévoit une largeur minimale de 50 mètres pour un lot non desservi;

ATTENDU QUE la largeur minimale doit être calculée sur la ligne avant qui sépare la propriété de l'emprise publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte donc sur l'article précédemment mentionné afin de rendre conforme un lot projeté ayant une largeur de 18,50 mètres tandis que la norme est de 50 mètres;

ATTENDU QUE la demande de lotissement a pour but de préparer la succession du propriétaire actuel;

ATTENDU QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) permet le morcellement et l'aliénation d'un lot par succession sans avoir besoin d'une autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le fait d'effectuer le lotissement immédiatement permet au propriétaire actuel de s'assurer que tout sera conforme au moment de la succession;

ATTENDU QUE la demande de dérogation ne porte pas sur une disposition relative à l'usage ou à l'occupation du sol;

ATTENDU QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme puisque la municipalité entend confirmer la vocation agricole de son territoire en y favorisant le développement des activités et des pratiques agricoles;

ATTENDU QUE la demande de dérogation ne vise pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de santé et sécurité publique, qu'il n'y a aucun effet d'aggraver les risques en matière d'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent aussi que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné qu'il s'agit seulement que d'un lotissement;

ATTENDU QUE les élus considèrent que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisque l'emprise de la voie publique aurait dû se terminer avec un cercle de virage suffisamment grand pour permettre d'avoir une largeur minimale suffisante, si cette emprise avait été lotie récemment;

ATTENDU QUE les membres du Conseil prend en considération que même si la dérogation peut sembler majeure d'un point de vue quantitatif/mathématique, la nature du projet dans son ensemble ainsi que les faits présentés dans la demande et énumérés dans la présente résolution font en sorte que d'un point de vue qualitatif, la demande peut être considérée comme mineure;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE les membres du comité de CCU recommandent aux membres du conseil d'accorder la dérogation mineure ;

PAR CONSÉQUENT, est dûment proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde la dérogation mineure.

10. Entente intermunicipale avec la Ville Saint-Joseph-de-Beauce

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale entre la Ville Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables prend fin au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit d'aviser six mois avant la fin de l'entente si une des parties souhaite modifier ou annuler celle-ci ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent débiter les démarches de négociation ;

2405-1253-10

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE les membres du Conseil de Saint-Joseph-des-Érables informe la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce sa volonté de négocier la prochaine entente intermunicipale ;

QUE la municipalité demande à la Ville de planifier une rencontre dans les prochaines semaines afin de débiter les discussions de la prochaine entente.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Offre de services pour la limite du littoral sur le site du moulin des fermes

La directrice générale présente une offre de services de la compagnie Groupe GÉOS pour terminer la délimitation du littoral au site du moulin des fermes.

Étant donné qu'il n'y a pas d'avantage fiscal à le produire immédiatement pour des projets futurs, les membres du conseil souhaitent reporter ce projet.

12. Mandat pour des études des zones humides sur quelques lots

À la suite de la présentation de l'offre de services pour des études des zones humides sur certains lots, les membres du Conseil souhaitent approfondir l'analyse. Le point est reporté à une séance ultérieure.

13. Prix location des appareils 2024

2405-1253-13

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que ces taux pour la location d'appareils soient adoptés pour la période du 7 mai 2024 à la séance du conseil de mai 2025 :

| | Prix/heure | Journée | Année |
|-------------------------------------|------------|----------|----------|
| Travailleur occasionnel voirie | 20,00 \$ | | |
| Travailleur occasionnel d'entretien | 17,25 \$ | | |
| Opérateur de tracteur | 23,00 \$ | | |
| Tracteur 100HP et plus | 55,00 \$ | | |
| Tracteur 70HP à 99 HP | 50,00 \$ | | |
| Tracteur moins de 70HP | 40,00 \$ | | |
| Niveleuse | 28,00 \$ | | |
| Remorque | 16,00 \$ | | |
| Chargeuse | 21,00 \$ | | |
| Souffleur à neige | 44,00 \$ | | |
| Scie à chaîne | 5,00 \$ | 25,00 \$ | |
| Balai mécanique | | 50,00 \$ | |
| Génératrice | 11,00 \$ | 50,00 \$ | |
| Perceuse à batterie | 5,00 \$ | 20,00 \$ | |
| Entreposage de matériel | | | 100,00\$ |
| Walkie-talkie | 1,05 \$ | 5,00 \$ | |
| Pick-up | 32,00 \$ | | |
| Chargeuse-pelleteuse | 80\$ | | |
| | | | |

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14. Planification des travaux de voirie 2024

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que les montants suivants soient alloués pour ces travaux :

| Lieu des travaux | Type de travaux | Coût prévu |
|---|--|-------------------|
| Rang St-Bruno Travail déposé à la TECQ | Travaux de correction de la Structure de la chaussée | 25 000 \$ |
| Rang des Érables Travail déposé à la TECQ | Amélioration des abords de la route près du pont Cliche | 10 000 \$ |
| Rang St-Bruno Rang des Érables | Traitement de fissures | 10 000 \$ |
| Chemins forestiers Travail déposé au Programme PPA-CE | Reprofilage de fossés, Rechargement et reconstruction certains endroits ciblés Changement de 2 ponceaux | 15 000 \$ |
| Autres travaux d'entretien | Débroussaillage, balais, entretien régulier, pancartes, mini pavage | 10 000 \$ |
| | Changement de pancarte de Bienvenue | 15 000 \$ |
| | TOTAL | 85 000 \$ |

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Pancarte de Bienvenue

Reporté à la prochaine séance.

16. Escouade canine

Les membres du conseil prennent connaissance de la communication reçue par l'escouade canine le 2 mai dernier nous confirmant qu'ils sont toujours en mesure d'effectuer l'application des règlements municipaux.

17. Moulin des fermes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en cours de réalisation du projet de la terrasse, de la mise en fonction du bloc sanitaire et de l'aménagement sécuritaire du site du moulin des fermes ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est relié au programme d'aide financière Fonds des régions et ruralités – Volet 1 où l'entente prévoit un remboursement des dépenses admissible de 80% pour un maximum de 140 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont prévu d'assumer la différence du projet avec la participation financière du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale présente un tableau de visibilité visant à rechercher des partenaires financiers par le biais de commandites pour la réalisation du projet ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE les membres du Conseil approuvent le plan de visibilité tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. Rapport du maire

Le maire et le conseiller Sylvain Lambert résumant la soirée de la *Tablee Richelieu* à laquelle ils ont assisté le 4 mai dernier.

19. Rapport des comités

Les membres du comité culturel font un résumé de l'avancement du projet des photos. Un projet de toile est présenté.

Madame Joanie Roy fait un résumé de la journée de formation *Atténuation des changements climatiques* à laquelle elle a assistée le 10 avril dernier.

20. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

- 2405-1253-20a **a) Festival des Travailleurs**
Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accorde une commandite de 300 \$ au *Festival des Travailleurs de Saint-Joseph-de-Beauce* qui en est à sa 42^e édition.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Marc Lessard s'abstient de vote sur ce point, car il mentionne son conflit d'intérêts.

- 2405-1253-20b **b) La Tablee Richelieu 2024**
Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accorde une commandite de 250 \$ au Club Richelieu pour leur activité de financement qui a eu lieu le 4 mai 2024.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents,

4 pour, 2 contre

- 2405-1253-20b **c) Camping St-Joseph**
Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde une commandite au montant de 135 \$ plus taxes pour la parution d'une publicité dans le dépliant du Camping Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

- 2405-1253-20d **d) Beauce-Centre Économique– Classique de golf**
Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie l'activité de la classique de Golf de Beauce-Centre Économique en participant à leur plan de partenaire Bronze au coût de 150 \$ et autorise les inscriptions du maire, monsieur Jeannot Roy ainsi que celle du conseiller, Christian Roy au tournoi de golf et au souper qui auront lieu dans le cadre de la classique de golf-bénéfice de Beauce-Centre Économique le 6 juin prochain au coût de 195 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

- 2405-1253-20e **e) Association de performance équestre Québec**
Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un don de 100 \$ à la demande de commandites de l'Association de performance équestre Québec pour la saison 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Marc Lessard s'abstient de vote sur ce point, car il mentionne son conflit d'intérêts

- 2405-1253-20f **f) Lancement de la politique culturelle & Prix du Patrimoine 2024**
Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables soit représentée par la conseillère Joanie Roy lors du lancement de la Politique culturelle de la MRC Beauce-Centre et prix du Patrimoine 2024 au Musée Marius Barbeau le 21 mai prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

21. Varia

- a) Mandat tonte de gazon au moulin des fermes et au bureau municipal**

2405-1253-21a Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu de mandater monsieur Ulrich Lessard pour la tonte du gazon au bureau municipal et au site du moulin des fermes au même tarif que l'an dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2405-1253-21b **b) Achat d'une débroussailleuse**
Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'autoriser monsieur Alain Mathieu à procéder à l'achat d'une débroussailleuse STILH au coût de 850\$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

22. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

23. Levée de l'assemblée

2405-1253-23 À 23h01, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière